



EAUX

Les restrictions sur l'usage de l'eau potable sont levées

L'arrêté préfectoral N°2020/SEE/334 lève les restrictions sur l'usage de l'eau potable.

Publié le 21 août 2020

Précédemment établies par l'arrêté du 29 mai 2020 et dû à l'alerte sécheresse qui avait été mise en place, des restrictions sur l'usage de l'eau potable avait été demandées. Celles-ci ne sont donc plus d'actualité grâce à ce nouvel arrêté.

En revanche, les prélèvements sur les eaux superficielles sont toujours limités.

Pour toute information complémentaire, consultez l'[arrêté N°2020/SEE/334](#).



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h